

PARISOT 1982

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 17 JUN 1982 —

ACHAT DE TERRAIN. — Une seule question est inscrite à l'ordre du jour de cette séance convoquée d'urgence pour tenir compte des délais administratifs à observer.

La Municipalité de Parisot pourrait être intéressée par l'achat de deux parcelles de terre situées au lieu-dit « Le Siouré » d'une contenance de 2 ha environ. Ces lots qui jouxtent l'ancien terrain des sports pourraient permettre l'agrandissement de ce dernier et constituer une réserve foncière intéressante.

Après discussion, l'achat dudit terrain est décidé et la déclaration d'utilité publique demandée à M. le Préfet.

— 29 JUILLET 1982 —

VOIRIE. — Le Conseil décide de faire effectuer des apports de gravier sur divers chemins vicinaux de la commune.

TRAVAUX A L'ECOLE. — Un projet de modification des w.c. scolaires est adopté. Il concerne les cabines extérieures qui seront aménagées tandis qu'un w.c. supplémentaire intérieur sera créé dans un réduit proche de la classe des grands. Le devis présenté par l'entreprise s'élève à 16.500,00 Frs. Il est accepté par le Conseil.

— 9 OCTOBRE 1982 —

COMPTE ADMINISTRATIF 1981. — Il concerne la gestion financière de la commune et se solde par un excédent de clôture de 143.883,10 en section de fonctionnement et par un déficit de 95.738,77 en section d'investissement, ce qui est normal pour une commune telle que la nôtre.

Ce compte administratif est approuvé par l'ensemble des Conseillers Municipaux qui félicitent M. le Maire pour la saine gestion de la commune.

TRANSFERT DE CRÉDITS. — Comme tous les ans des transferts de crédits sont votés pour alimenter des comptes déficitaires par des sommes provenant de comptes excédentaires.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1982. — La balance générale fait ressortir un équilibre pour une somme totale de 274.992,00 F, soit 143.883,00 F en fonctionnement et 131.109,00 F en investissement.

Il est voté par l'ensemble des conseillers municipaux.

FONDS SCOLAIRES. — Le Conseil Général du Tarn a attribué à notre commune une dotation de 660,00 F, que le Conseil Municipal décide d'affecter, comme les années précédentes, à l'achat de matériel et de petit mobilier scolaire.

CANTINE SCOLAIRE. — Le Conseil Municipal unanime décide de maintenir à 5 F le prix du ticket-repos pendant l'année scolaire 1982-1983.

AGENCE POSTALE. — L'Agence postale de Parisot est actuellement ouverte chaque matin et quelques heures l'après-midi. La gerante de l'Agence demande l'accord de la Mairie pour n'ouvrir que le matin. Le Conseil n'y voit aucun inconvénient en ce qui le concerne.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER. — Sur proposition de M. le Maire et après discussion, il est décidé d'inscrire au programme 1983 la réfection de la voie rurale n° 10 dans sa partie faisant suite à celle qui a été révisée au programme de 1982.

Des travaux seront réalisés sur le chemin rural n° 17 dans sa partie concernant Parisot, si la municipalité de Montans réalise la remise en état de cette voie sur le territoire de cette commune.

CARTE COMMUNALE. — Les services de l'Equipement ont dressé la carte qui fixe pour notre commune les zones constructibles, étant entendu que les propriétaires-exploitants et leurs enfants

pourront obtenir des dérogations pour construire sur leur propriété. Cette carte a été tenue plusieurs jours à la disposition des habitants de Parisot, un avis ayant été affiché à la Mairie.

Le Conseil Municipal a approuvé cette carte communale à la suite d'un vote qui a donné les résultats suivants :

Pour : 8 voix.

Contre : 1 voix.

Abstentions : 2.

(2 conseillers étaient absents et excusés pour cette réunion).

Le projet de carte communale est donc adopté.

QUESTIONS DIVERSES. — Grâce au développement de l'informatique, les services de la Préfecture seraient susceptibles d'effectuer pour les Mairies des travaux tels que : listes électorales, budget, bulletins de salaire etc... M. le Maire s'efforcera d'obtenir des informations détaillées.

— Une vérification des points lumineux sera demandée à la compagnie concessionnaire de l'éclairage public lors de sa prochaine visite dans quelques semaines.

6 Ans, bientôt...

Voici le douzième numéro de notre « Bulletin Municipal de Parisot » qui, depuis le mois de juin 1977 est devenu le trait d'union entre le Conseil Municipal et tous les habitants de notre commune.

Deux fois par an ce Bulletin vous a apporté des informations locales ; il vous a tenu au courant des travaux des élus municipaux, de l'activité de notre école et de nos sociétés locales, des joies et des peines que nous avons partagées avec nos compatriotes ; en un mot des événements quotidiens de la vie à Parisot.

Vous avez pu revivre également l'histoire du passé de notre village telle que la racontent les très intéressantes archives de Parisot.

Depuis bientôt six ans, nous nous efforçons de maintenir et de renforcer des liens de compréhension mutuelle entre tous les habitants de notre commune quelles que soient leurs activités, leurs opinions ou leurs croyances.

Puisque nous approchons de l'époque où l'on formule des vœux, souhitions que la période électorale qui va s'ouvrir, se déroule sous le signe de cette compréhension qu'observera, pour sa part, l'équipe municipale.

Mais quelle que soit l'issue de ces élections de mars prochain, « PARISOT 1983 » demeurera, nous en sommes convaincus, ce lien devenu indispensable entre la Municipalité et l'ensemble des habitants de notre commune.

A. ESCUDIE

Bonne Année 1983

LE MAIRE
et les Conseillers Municipaux
de PARISOT
vous présentent
leurs vœux les meilleurs
et les plus sincères

LES AMIS DU 3^E AGE

Cette année notre Club a connu une importante activité pendant les mois écoulés.

LE 16 JUIN quelques membres du bureau ont assisté à la 2e réunion de la Fédération Départementale des Clubs Ruraux des Personnes Agées qui s'est tenue à Castres au siège de la Platié.

LE 27 JUN déplacement d'un groupe de Parisot, à Castres avec nos amis de Lisle-sur-Tarn pour assister à la fête de l'Amitié dans le parc de Lostange.

LE 1er AOÛT, le Club du 3e Age accompagné de quelques amis voisins participait à un voyage dans les Monts des Cévennes par la Vallée de la Jonte, le plateau de l'Aligoual, l'observatoire, la descente du col de Minier, les gorges de la Vie, la route en lacets vers le cirque de Navacelles et retour par les Causses arides du Larzac, le rocher du Raylar, La Cavalerie, St Afrique et Parisot. Ce fut un très beau voyage de camaraderie et de gaieté animé par des chanteuses et chanteurs qui nous ont fait passer une très agréable journée. Et quand la route n'était pas trop impressionnante il y avait aussi des histoires ;... et quelques unes de bien bonnes ! ! ! Nous remercions vivement tous les participants à l'animation.

DON DU SANG

Le Directeur du CENTRE DEPARTEMENTAL DE TRANSFUSION SANGUINE a adressé à notre Maire la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous remercier de l'aide que vous avez bien voulu nous accorder en nous acceptant dans votre Commune, pour prélever du Sang, le Mercredi 3 novembre 1982.

Cette collecte s'est effectuée dans de bonnes conditions et nous a permis de prélever :
— 25 flacons.

NOS JOIES

CARNET ROSE

Nos amis Eva et Lucien Pelissou sont depuis le 2 Août dernier les heureux grands-parents d'un petit FABIEN, né au foyer de Michel et Eliane Pelissou qui résident à Briatexte.

Nous souhaitons au petit Fabien une solide santé et beaucoup de joies dans la vie. Avec nos amitiés et nos félicitations aux jeunes parents, nous adressons nos compliments bien cordiaux aux heureux grands-parents.

**

Une petite fille qui a reçu le prénom de Valérie est née le 30 novembre dernier au foyer de M. et Mme Delescluse qui habitent depuis quelques mois à Parisot où ils ont repris la propriété de M. et Mme Santa Maria à Clèdes.

En adressant nos vœux de bonheur et de longue vie à Valérie, nous félicitons bien cordialement ses jeunes parents.

LE 4 AOÛT avec la participation de la chorale de Lisle-sur-Tarn, un groupe de notre Club a assisté à Réalmont à la fête de réception du 100e Club (Moulayres) adhérent à la Fédération ;

LE 30 AOÛT, sortie avec le Club de Giroussens à la fête des Fleurs à Luchon et échappée vers Superboagnère par la Vallée du Lys.

LE 13 SEPTEMBRE déplacement à Toulouse à l'occasion de la soirée artistique de patinage sur glace : féerie de glace et de lumières.

Il est regrettable que quelquefois les participants n'aient pas été plus nombreux, mais ceux qui ont bien voulu nous accompagner en sont revenus ravis.

LA TEMPÊTE

La tourmente qui a secoué, anéanti, blessé et tué dans le Sud-Ouest de la France, samedi 6 et dimanche 7 novembre, n'a pas épargné notre commune.

Si, à l'heure du bilan nous n'avions à déplorer aucun accident de personne, nous pouvions, par contre, mesurer l'étendue des dégâts provoqués par une tempête d'une exceptionnelle violence. Des dizaines et des dizaines d'arbres abattus, coupaient les routes et sectionnaient les fils électriques et les lignes téléphoniques. Des séchoirs à tabac ou à mais se sont écroulés, des toitures ont été arrachées, des serres, des élevages de volailles ont été détruits en un instant par la tourmente.

Sous la conduite de notre Maire, quelques bonnes volontés s'attachèrent dès le dimanche à dégager assez rapidement le CD 87 obstrué par des arbres déracinés et des branches abattues. Le lendemain, cette même équipe renforcée

CARNET BLANC

Le 7 août dernier, notre jeune et sympathique compatriote, Francis Magnabal dont les parents habitent Violan, dans notre commune, s'unissait à la charmante Josette Pradelles de Caraman où eut lieu la cérémonie du mariage.

Nous renouvelons aux jeunes époux nos vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

**

Le 7 août également a été célébré à Parisot le mariage de Guyène Maurès, de Conté, avec Serge Greffier de Cahuzac-sur-Vère.

Une foule nombreuse de parents et d'amis assistaient ensuite au vin d'honneur qui eut lieu à la salle des fêtes de Parisot.

Nous tenons à renouveler aux jeunes époux nos vœux de bonheur les meilleurs et les plus sincères et à continuer à Luchon et Fernand Péduran, nos sentiments les plus amicaux.

Bienvenue !

C'est plutôt « Bon retour parmi nous » que nous devrions dire en accueillant nos amis Renée et Antoine Fuentes car ils n'ont jamais tout à fait quitté Parisot même si leur métier d'Agent de la S.N.C.F. et de garde-barrière les retenaient depuis de longues années loin de notre village qu'ils retrouvaient à chaque congé.

Parvenus en octobre dernier à l'âge de la retraite ils ont quitté Chateaufort-sur-Isère dans la Drôme pour retrouver à La Rouquette leur maison, leurs parents et nos amis Alice et Yvon Valax.

Nous souhaitons à Renée et Antoine Fuentes de vivre très longtemps des jours heureux dans notre village où ils ne comptent que des amis.

par des volontaires collabora avec les Agents de l'E.D.F. pour hâter dans toute la mesure du possible la remise du réseau sous tension. Cette longue, très longue coupure provoqua de lourdes pertes dans les réfrigérateurs, les congélateurs, les tanks à lait, sans parler des inconvénients que les pannes de courant occasionnèrent dans la vie quotidienne : machines à traire inutilisables, TV muettes, éclairage d'autrefois à la bougie ou au pétrole...

Dans l'ensemble notre commune a échappé à la catastrophe mais le bilan des dégâts matériels et des pertes est tout de même assez lourd après le passage de cette tempête, bien qu'une partie des dommages soit heureusement couverte par les assurances d'après une nouvelle loi.

Les Grillades

C'est le 21 août 1977 que le Conseil Municipal de Parisot organisa le premier méchoui dans le séchoir à tabac de notre ami Cambournac.

La pluie qui ce jour-là tombait en averses, fut considérée comme un présage de réussite par les conseillers, rendus optimistes par l'ambiance sympathique qui régna jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Et ils n'avaient pas tort d'être confiants car, chaque année, le nombre des convives est allé en augmentant.

Nous étions 168 en 1977, puis 190 en 1980 pour atteindre 239 convives en 1981 et 254 en 1982.

La qualité du repas, l'ambiance gaie et amicale, les bonnes histoires et l'orchestre entraînant, voilà ce qui a fait le succès de ces réunions annuelles où la gaieté et la sympathie sont de rigueur.

C'est ce but que les conseillers municipaux de Parisot espéraient obtenir en 1977. Le succès des « Grillades » prouve qu'ils y sont parvenus. C'est là leur meilleure récompense.

ÉCHOS DE PARISOT

LE REMEMBREMENT DANS NOTRE COMMUNE

L'enquête préalable pour le remembrement consécutif au passage de la Voie Rapide dans notre commune, étendue à tout le territoire de Parisot et effectuée en cours d'années 81 et 82 par M. PENCRECH, géomètre à Castres, est pratiquement terminée.

Un plan de zonage théorique du projet est affiché en Mairie.

Lors de sa dernière réunion, la Commission communale a souligné que les propriétaires et exploitants agricoles, qu'ils soient concernés ou non par le passage de la Voie Rapide, intéressés ou non par le remembrement, viennent prendre connaissance de ce projet et fassent part de leurs suggestions et de leurs remarques à son sujet. Un cahier spécial sera tenu à leur disposition.

Des réunions d'information pourront être organisées par quartiers si les personnes intéressées le désirent.

L'ACTION SOCIALE

La réglementation du Marché Commun européen prévoit que le soutien des cours peut être assuré au moyen du retrait des quantités excédentaires de certains fruits et certains légumes.

Trop souvent, ces retraits se traduisent par la destruction des produits

alors qu'une utilisation sociale constituerait un débouché en même temps qu'un apport très apprécié pour certaines catégories de nos concitoyens : personnes âgées, nécessiteuses, handicapées, vivant seules, etc...

La production de pommes étant cette année excédentaire, le Gouvernement a prévu qu'une distribution gratuite de ces fruits aurait lieu dans le Tarn en particulier, dans le courant de l'hiver.

Le Bureau d'Aide Sociale de Parisot a participé à cette distribution à trois reprises depuis le mois d'Octobre pour la plus grande satisfaction des personnes qui en sont les bénéficiaires.

NOEL ARRIVE...

Les enfants l'attendent depuis un an. Les journaux, la radio, la TV annoncent déjà son prochain passage et font l'inventaire de tous les cadeaux qu'il apporte aux enfants sages... et même aux autres.

Papa Noël en personne sera à Parisot le 21 décembre prochain à 14 h. Il viendra assister à la fête que nos écoliers ont préparée à son intention avec d'autant plus d'ardeur qu'ils savent que sa hotte sera pleine de jouets.

Les élèves de notre école invitent leurs parents et leurs amis à cette fête de Noël qui sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

AU VOLEUR !

Dans la nuit du lundi 29 au mardi 30 novembre notre Mairie a reçu la visite des cambrioleurs qui ont forcé un volet et brisé un carreau pour pénétrer dans le bureau du Secrétaire.

Après avoir fouillé sans ménagement dans les tiroirs, les armoires, les classeurs, ils ont fait main basse sur une

NOS PEINES

Nous apprenions le 20 août le décès brutal de Mme **Fernande COPPIN** qui demeurait à la Maisonnèque où elle avait eu la joie de marier sa fille **Carola** le 15 Juin dernier.

Le 10 Septembre avaient lieu à Parisot les obsèques de **M. André MAFFRE** qui habitait Les Parets où il était décédé à la suite d'une cruelle maladie à l'âge de 76 ans.

Le 20 octobre, **Gilbert MONTREDON**, décédé à St Sulpice à l'âge de 75 ans, était enterré dans notre village de Parisot où il était né.

C'est à Gaillac où il avait été transporté d'urgence qu'est décédé le 27 novembre, **M. Emile ROQUES** domicilié à Rieuvignet. Il était âgé de 81 ans.

Mme **Elise DELLAÏC**, mère de **Mme André BRINGUIER**, aux Rivotous est décédée le 4 décembre dernier à l'âge de 78 ans.

Nous renouvelons à ces familles en deuil, l'expression de nos vives et très sincères condoléances.

somme de 200 fr environ et sur la pendulette de bureau du Secrétaire de Mairie.

Ces mêmes cambrioleurs, spécialistes des Mairies, ont visité dans la même nuit celle de Montans et celle de Gaillac. S'ils n'ont rien trouvé dans la première, ils ont dérobé quelques billets de 100 fr dans les bureaux de la Mairie de Gaillac.

Nous apprenions quelques jours plus tard que ces cambriolages de Mairies se sont poursuivis dans notre département. Le plus gros butin a été dérobé à Valence-d'Albi où les malfaiteurs ont emporté 5.800 frs. Au moment où nous imprimons ce bulletin, 19 mairies ont été visitées dans le Tarn par ces malfaiteurs spécialisés.

Souhaitons que l'enquête menée par la gendarmerie aboutisse prochainement à l'arrestation et à la mise à l'ombre de ces cambrioleurs.

Les Lotos

La saison des lotos 1982/83 a commencé le samedi 4 décembre avec celui des **Parents d'Elèves** de notre école.

La **Coopérative Scolaire** qui organise traditionnellement le sien à la veille des vacances de Noël, a réservé la date du samedi 18 décembre.

En janvier les salles habituelles de la cantine scolaire et de la classe « des grands » sont réservées, le samedi 8 janvier à l'**Association Familiale de Parisot** et enfin le 30 janvier à l'**Association des ANCIENS d'ALGERIE**.

NOTRE COMMUNE PROGRESSE
Les résultats du recensement de la population qui a eu lieu en mars 1982 ont donné, pour la commune de Parisot, les résultats suivants :

POPULATION TOTALE : 522.

dont :

- population agglomérée : 112.
- population éparsé : 410.
- RESIDENCES PRINCIPALES : 410.**
- RESIDENCES SECONDAIRES : 160.**
- LOGEMENTS VACANTS : 15.**
- LOGEMENTS VACANTS : 32.**

L'indication principale donnée par ces chiffres concerne le total de la population en nette augmentation puisque Parisot comptait 502 habitants au recensement précédent.

Cette progression est due essentiellement à l'installation de nouvelles familles dans notre commune et prouve qu'on en dit certains « qu'il fait assez bon vivre à Parisot ».

DES LIVRES POUR TOUS

La Bibliothèque Centrale de Prêt, créée en 1945, prête ses livres à tous, adultes et enfants, dans plus de 300 communes du département. Elle donne ainsi à tous les habitants la possibilité de se cultiver, de s'informer, de se distraire, menant une action culturelle que chaque commune arriverait difficilement à assumer avec ses seuls moyens.

Ses 4 bibliothèques sillonnent les routes tout au long de l'année et prêtent chaque année 300.000 livres. Notre commune, pour sa part, a bénéficié en 1981 du prêt de 781 livres.

Le fonctionnement de la Bibliothèque Centrale de Prêts est assuré en quasi-totalité par l'Etat : personnel, locaux, véhicules, acquisitions de livres, mais le département et les communes y contribuent également sous forme de subventions variant avec leur importance.

Pour Parisot, par exemple, desservi par un bibliobus 4 fois dans le courant de l'année scolaire, la subvention annuelle versée par la Mairie s'élève à 150 fr. pour 1982.

Ce n'est vraiment pas cher étant donné la masse d'ouvrages proposés à nos écoliers comme à tous les habitants de Parisot qui aiment la lecture.

Pour des informations plus détaillées, les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'école.

Noces d'OR

50 ans de mariage, ça se fête !
C'est ce que firent nos amis **Léa et Fernand Pratiel** le dimanche 3 octobre à l'occasion d'un vin d'honneur qu'ils offrirent pour cet anniversaire, à leurs nombreux amis de Parisot.

En leur nom, **M. Escudé** notre Maire évoqua leur longue carrière au service de la commune et se fit l'interprète de tous pour assurer ce couple sympathique de la vive amitié que leur témoignent tous leurs compatriotes.

Fernand Pratiel adressa ses remerciements au Conseil Municipal, aux employés communaux, au Club du 3e Age pour les cadeaux qui matérialisèrent leur sympathie et invita tous les assistants à déguster l'apéritif qui clôtura agréablement cette petite fête de l'annité.

PARISOT D'AVRIL 1901

Nos précédents articles relatant les pourparlers, parfois aigre-doux engagés depuis 1844 entre la Municipalité de Parisot et le Conseil de Fabrique au sujet de la reconstruction de l'église. Nous sommes en 1858.

Où Construire ?

Une pétition envoyée au Préfet par les habitants du village ouvre une polémique, ce qui provoque une riposte du Conseil Municipal le 11 Juillet 1858.

En voici d'ailleurs les passages essentiels qui sont intéressants. Le texte de la pétition manque, mais la réponse est suffisamment édifiante.

« Le Maire ouvre la séance et fait l'exposé suivant : M. le Préfet vient de nous faire parvenir par voie hiérarchique deux pièces accompagnées d'une lettre de M. le Sous-Préfet.

1^o) Une pétition dans laquelle les auteurs s'évertuent à démontrer à M. le Préfet que le local choisi par vous pour la reconstruction de votre église n'est pas celui que vous avez indiqué comme étant le plus commode des 4/5 de la population, mais bien l'enclos du sieur GAILLARD, enclos qui est situé entre le presbytère et la maison du sieur MALETT épicier (cet emplacement comprend aujourd'hui les maisons et jardins de MM. BRUYERES et Jean AUZIAL) dans un village que le tracé de la route départementale de Gaillac à Lavour a converti en un véritable étang.

2^o) Un acte d'engagement sous seing-privé par lequel les pétitionnaires s'obligent :

— à faire don à l'administration d'une somme de 1.505 frs.

— à payer le montant de l'acquisition du nouveau local (terrain) si la reconstruction de notre église se faisait à l'endroit convoité par les signataires qui, à l'exception de trois ne pient pas, ou à peu près, de contribution foncière.

Ces deux pièces étant de nature à entraver la marche, tant de l'administration supérieure que de l'administration locale, je vous prie, Messieurs de manifester votre opinion sans vous préoccuper de la manière de voir ni de procéder des auteurs de ce papier ».

Le Conseil Municipal, après avoir examiné ces deux pièces déclare :

1^o) Qu'il est incompetent pour apprécier la piété et l'enthousiasme religieux tant de Messieurs les pétitionnaires que des personnes qui fréquentent journellement l'église si, pour servir les intérêts de quelques marchands, cet édifice était reconstruit à l'endroit indiqué.

2^o) Pour ce qui concerne les vols commis dans l'église actuelle, il paraît au Conseil Municipal que ces prétendus vols sont loin d'être aussi nombreux que voudraient le faire accroître les auteurs de la pétition : En effet il ne fut commis qu'une soustraction insignifiante dans cet édifice religieux il y a de cela près

de 20 ans, alors que la fabrique faisait construire une sacristie : est-ce à la négligence du curionneur, des personnes chargées de la surveillance des travaux ou au peu de probité des ouvriers qu'il faut attribuer une pareille soustraction ?

3^o) Prétendre que l'église actuelle telle qu'elle est doit être considérée comme étant de construction récente, c'est émettre une opinion très inexacte. Enfin, M. le Maire qui fait partie de l'administration locale depuis près de 55 ans, se rappelle à peine de l'époque à laquelle cet édifice (construit d'après les ordres du prier du couvent de Candell bien avant la Révolution de 89) a été restauré. « La tradition de laquelle il faut se contenter, (aucun titre écrit n'existant) nous apprend que l'église de Parisot fut construite partie aux frais du couvent sous la dépendance duquel se trouvait la paroisse de Parisot dépendant du consistat du Nay et partie par les habitants de ladite paroisse. Le couvent se chargea de faire construire le sanctuaire et le clocher ce qui fut fait en briques, moellons, mortier, avec sable et chaux. Quant à la Nef elle fut construite en murailles vulgairement dénommées « terrisses » qui furent remplacées il y a près de 70 ans sur des murailles en briques qui sont d'un aplomb et d'une solidité qui dispenseraient la commune d'apporter de toute ressource de s'imposer un si grand sacrifice si les parties construites n'étaient pas complètement endommagées par les injures du temps, plutôt que par l'humidité du sol, humidité contre laquelle l'homme de l'art auteur du projet, a proposé des mesures qui en triomphent facilement à peu de frais.

4^o) Le cimetière sera considérablement agrandi, ce qui est de toute inutilité : attendu que la commune de Parisot possède deux cimetières, ce qui n'est pas dit dans la pétition.

5^o) Le conseil municipal voit bien qu'un certain nombre d'habitants du village ou des individus y ayant quelques maisons s'engagent à donner la somme de 1505 francs et à payer le montant de l'acquisition, si l'église projetée se construit à l'endroit par eux indiqué. Mais, si ce n'est que ces personnes généreuses veulent par leur don faciliter l'entrée l'autorité supérieure en erreur et entraver la marche de l'administration locale, il ne soit à quel mobile attribuer un acte de si haute charité. En effet lorsqu'il s'est agi de faire une souscription pour l'extinction de la mendicité, les signataires de la pétition ont été les premiers à s'y refuser oblectant que leur position de fortune ne leur permettait pas de secourir les indigents qu'elle voulait faire disparaître ?...

C'est ce qu'ignore le Conseil Municipal mais il ne saurait sacrifier l'intérêt général, à l'intérêt de quelques petits marchands... D'ailleurs il se rappelle trop bien ce que sont les engagements sous seing-privé ou par simple promesse verbale. S'il en était autrement, la réparation du presbytère saurait la lui remémorer.

6^o) Pour ce qui est de l'acquisition du terrain, le sieur GAILLARD a affirmé qu'il ne le céderait jamais de gré à gré et qu'il faudra en passer par la procédure usitée en matière d'expropriation pour utilité publique.

En conséquence, le Conseil Municipal rejette la pétition, la considérant comme basée sur des motifs peu plausibles. Il est évident que cela n'a été fait que pour susciter des embarras à l'administration supérieure et locale. Le Conseil Municipal supplie donc M. le Préfet de faire honneur aux diverses délibérations relatives à cette matière ainsi qu'aux projets soumis à son appel ».

Nous ne disposons pas de la réponse du Préfet mais, par contre, la délibération du 8 Août y faisant suite 18 jours plus tard est suffisamment édifiante pour comprendre le climat de tension à cet égard :

« Dans le courant de Janvier 1857, M. le Maire eut l'honneur d'écrire à M. le Préfet une lettre dans laquelle il faisait connaître la situation, dans laquelle se trouvait la commune à cause d'un plan rédigé par M. SIRODOT présenté au Conseil Municipal d'une manière officieuse. Le conseil municipal d'après cette lettre rejetait le-dit plan SIRODOT, et priait Monsieur le Maire, de s'entendre avec l'autorité supérieure pour n'en arriver qu'à une simple réparation de notre église.

Le 8 Février 57 dans sa session ordinaire, le conseil prit une délibération dans laquelle il rejetait officiellement et à l'unanimité le plan SIRODOT à lui présenté aujourd'hui pour la seconde fois. Le Conseil Municipal ayant rejeté ce travail en a fait (après s'être entendu avec Monsieur le Préfet) étudier un qui fut en harmonie avec les besoins et ressources de la commune.

Ce projet rédigé par Monsieur l'architecte de la Ville de Lavour, malgré qu'il paraisse à l'autorité supérieure, inférieur au projet SIRODOT, il rejette pour la seconde fois le dit plan SIRODOT.

Puisque son Excellence ne peut venir à notre secours et vu que les fonds de 1858 sont épuisés, le Conseil Municipal prie Monsieur le Préfet de vouloir bien se rappeler que notre église, devrait être reconstruite le plus promptement possible attendu que cet édifice menéce ruine depuis déjà longtemps et lui serait bien reconnaissant si mettant de côté le plan SIRODOT, il aplaissait les difficultés, pour mettre à exécution le projet rédigé par M. COUSY architecte choisi par l'autorité locale ».

Il faut attendre deux ans pour avoir une suite à l'affaire.

Sur ordre du Préfet, le Conseil doit « décider » de l'emplacement de l'église nouvelle, du presbytère et jardin attenants.

A.E.